

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 258

31 janvier 2012

SOMMAIRE

Ace Asset Management Holding S.A.	12350	DB Silver Finance (Luxembourg) Sàrl	12383
ACH Conseil	12350	Design & Build Promotions S.A.	12383
Acraf International S.A.	12351	Design Line SA	12384
Aeterna SA	12351	D-R Luxembourg Holding 1	12379
Agence Jacmel S.à r.l.	12352	D-R Luxembourg Holding 2	12379
Aldebaran Sociaty S.A.	12352	ESCF Soparfi C S.à r.l.	12373
AnBeVir-Participations	12350	E.V.L. Distribution S.à r.l.	12384
Artisanat Toitures Theisen-Lambert S.A.	12350	FDV Venture	12384
AS24 Luxembourg S.A.	12352	Field Point PE II (Luxembourg) S.à r.l.	12364
Atmosphère Bazar S.à r.l.	12350	Finghold S.A.	12371
Be Easy IP	12353	First Euro Industrial Properties II S.à r.l.	12338
Bekaert S.à r.l.	12365	Focalize S.à r.l.	12351
Best World Trip S.A.	12354	Focalize S.à r.l.	12380
BF Investment S.A.	12356	Fondation Bridderlech Deelen	12380
Bombardier Transportation Luxembourg Capital S.à r.l.	12353	Free Group, S.e.c.s.	12344
CDYD S.A.	12365	Hoffmann-Schwall S.A.	12384
Centre Poids Lourds S.à r.l.	12358	IH Services (Luxembourg) S.à r.l.	12356
Classé Chic S.à r.l.	12341	International Airport Development	12353
Clayton Group S.A.	12371	International Assets Finance S.à r. l.	12354
Clean Eco S.A.	12364	Invest 2000 S.A.	12375
CL Equipements s.à r.l.	12371	Laan Holding S.A.	12351
Codemalux S.A.	12370	Mobsat Group Holding S. à r.l.	12380
Compagnie Européenne d'Études et de Conseils SA	12371	Patron Weghell XII S. à r. l.	12352
Compagnie Financière St. Exupéry S.A.	12372	Predict 80	12373
Complex S.A.	12372	Pro Cycling Holding Sàrl	12360
Computer Home	12372	QCNS Cruise Europe S.A.	12346
Conecon S.A.	12373	Reckitt Benckiser Investments (N°6), S.à r.l.	12377
Corfi S.A.	12377	Shiny S.A.	12365
C&P Di Cedrone e Pellegrini S.C.A.	12358	Spring River Luxembourg S.à r.l.	12358
Crèche Les Mini-Pousses S.à r.l.	12372	White Mountains Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	12341
D'Beiwenger Stuff S.à r.l.	12372	Zimabel	12346

First Euro Industrial Properties II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 95.555.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of November.

Before Us, Maître Roger Arrensdorff, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

FEIP TitleCo (CAYMAN) LIMITED, a company governed by the laws of the Cayman Islands with registered office at PO Box 1063 GT, Grand Cayman, Cayman Island (hereafter referred to as FEIP TitleCo (CAYMAN) LIMITED),

hereby represented by Mrs Chloé Dellandrea, jurist, residing in Luxembourg, acting pursuant to a proxy given under private seal.

(I) The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

(II) The appearing party has requested the undersigned notary to document that:

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée FIRST EURO INDUSTRIAL PROPERTIES II, S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann (Grand Duchy of Luxembourg), having a share capital of one million hundred ninety-seven thousand and one hundred seventy-five Euro (EUR 1,197,175), registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 95.555 and incorporated following a deed of Maître Marc Lecuit, notary residing in Redange-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, on 29 August 2003, published in the Mémorial C number 1032 of 6 October 2003 (the «Company»). The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg on 16 October 2009 published in the Mémorial C number 2197 of 10 November 2009.

(III) The appearing party having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the Company's corporate capital by an amount of twenty five Euro (EUR 25) so as to raise it from its current amount of one million hundred ninety-seven thousand and one hundred seventy-five Euro (EUR 1,197,175) divided into forty-seven thousand and eight hundred eighty-seven (47,887) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each, to one million hundred ninety-seven thousand and two hundred Euro (EUR 1,197,200) divided into forty-seven thousand and eight hundred eighty-eight (47,888) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each, and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company from this share increase together with a share premium amounting to hundred ninety-nine thousand and nine hundred seventy-five Euro (EUR 199,975).

2. To issue one (1) new share, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

3. To accept the subscription for and full payment in cash of, the issue one (1) new share with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) by the existing shareholder of the Company, FEIP TitleCo (CAYMAN) LIMITED, and to accept payment in full of each of these issue one (1) share against a contribution in cash.

4. To amend article 5, paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above resolutions.

5. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolution:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the Company's corporate capital by an amount of twenty five Euro (EUR 25) so as to raise it from its current amount of one million hundred ninety-seven thousand and one hundred seventy-five Euro (EUR 1,197,175) divided into forty-seven thousand and eight hundred eighty-seven (47,887) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each, to one million hundred ninety-seven thousand and two hundred Euro (EUR 1,197,200) divided into forty-seven thousand and eight hundred eighty-eight (47,888) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each, and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company from this share increase together with a share premium amounting to hundred ninety-nine thousand and nine hundred seventy-five Euro (EUR 199,975).

Second resolution

The sole shareholder of the Company resolved to approve its subscription and payment of one (1) share having a nominal value of twenty five Euro (EUR 25) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company and in consideration of a cash contribution amounting to two hundred thousand (EUR 200,000) representing a share premium amounting to hundred ninety-nine thousand and nine hundred seventy-five Euro (EUR 199,975).

Subscription - Payment

Thereupon, FEIP TitleCo (CAYMAN) LIMITED, prenamed, represented as above stated, acting in its capacity as subscriber declared to subscribe for the one (1) new share with a share premium in relation to this subscription amounting to hundred ninety-nine thousand and nine hundred seventy-five Euro (EUR 199,975) in consideration for a contribution in cash amounting to two hundred thousand (EUR 200.000). The amount of two hundred thousand Euro (EUR 200,000) is as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the sole shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the one (1) new share with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) to itself in its capacity of subscriber.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, which shall have the following wording:

«The issued capital of the Company is set at one million hundred ninety-seven thousand and two hundred Euro (EUR 1,197,200), divided into forty-seven thousand and eight hundred eighty-eight (47,888) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all of which are fully paid up.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (1,300.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onze novembre.

Par-devant Nous, Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

FEIP TitleCo (CAYMAN) LIMITED, une société de droit des Iles Caïmanes, ayant son siège social à PO Box 1063 GT, Grand Cayman, Cayman Island,

représentée par Mademoiselle Chloé Dellandrea, juriste, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé.

(I) La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

(II) La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée FIRST EURO INDUSTRIAL PROPERTIES II, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, avec siège social au L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, ayant un capital social de un million cent quatre-vingt-dix-sept mille et cent soixante-quinze euros (EUR 1.197.175), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.555, et constituée suivant acte reçu par Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, en date 29 août 2003, publié au Mémorial C numéro 1032 du 6 octobre 2003 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date 19 octobre 2009, publié au Mémorial C numéro 2197 du 10 novembre 2009.

(III) La partie comparante reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25) de manière à le porter de son montant actuel de un million cent quatre-vingt-dix-sept mille et cent soixante-quinze euros (EUR 1.197.175) divisé en quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-sept (47.887) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à un montant de un million cent quatre-vingt-dix-sept mille et deux cents euros (EUR 1.197.200) divisé en quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-huit (47.888) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et auxquelles sont attachés les droits et obligations fixés dans les statuts de la Société depuis son augmentation de capital ensemble avec prime d'émission de cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 199.975).

2. Emission d'une (1) part sociale nouvelle ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes.

3. Acceptation de la souscription d'une (1) part sociale nouvelle ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) par l'associé unique, FEIP TitleCo (CAYMAN) LIMITED, et acceptation de la libération d'une (1) part sociale par un apport en numéraire.

4. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus.

5. Divers.

a alors requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25) de manière à le porter de son montant actuel de un million cent quatre-vingt-dix-sept mille et cent soixante-quinze euros (EUR 1.197.175) divisé en quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-sept (47.887) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à un montant de un million cent quatre-vingt-dix-sept mille et deux cents euros (EUR 1.197.200) divisé en quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-huit (47.888) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et auxquelles sont attachés les droits et obligations fixés dans les statuts de la Société depuis son augmentation de capital ensemble avec prime d'émission de cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 199.975).

Deuxième résolution

L'associé unique de la Société a décidé d'approuver la souscription et la libération d'une (1) part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) et à laquelle sont attachés les droits et obligations fixés dans les statuts de la Société, et ce en contrepartie d'un apport en numéraire d'un montant de deux cent mille euros (EUR 200.000) représentant une prime d'émission d'un montant de cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 199.975).

Souscription - Paiement

Ensuite FEIP TitleCo (CAYMAN) LIMITED, prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, agissant en sa qualité de souscripteur, déclare souscrire l'unique part sociale avec une prime d'émission liée à cette souscription d'un montant de cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 199.975) en contrepartie d'un apport en numéraire d'un montant de deux cent mille euros (EUR 200.000).

Le montant de deux cent mille euros (EUR 200.000) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'associé unique décide d'accepter ladite souscription et le paiement et d'attribuer l'unique part sociale nouvelle avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) à lui-même en sa qualité de souscripteur.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital émis de la Société est fixé à un million cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cents euros (EUR 1.197.200) divisé en en quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-huit (47.888) parts sociales, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: DELLANDREA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 17 novembre 2011. REM 2011/1529. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 23 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178650/162.

(110208284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Classé Chic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 6-8, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 148.536.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178216/9.

(110208094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

White Mountains Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.473.400,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 118.444.

In the year two thousand and eleven, on the seventh of December.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "White Mountains Holdings (Luxembourg) S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 118.444 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Maître Andre Jean Joseph Schwachtgen, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 21 July 2006, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1820 dated 28 September 2006 and lastly amended by a deed enacted on 7 October 2011 by Maître Carlo Wersandt, in process of publication to the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations"

Is appeared:

The sole shareholder of the Company, WM Alameda (Gibraltar) Limited, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1, Burns House, 19, Town Range, Gibraltar (the "Sole Shareholder"), duly represented by Mrs Alexia UHL, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 7 December 2011.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. – That the 624,733 shares of the Company with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. -The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 100 (one hundred Euro) so as to increase it from its current amount of EUR 62,473,300 (sixty-two million four hundred seventy-three thousand three hundred Euro) to an amount of EUR 62,473,400 (sixty-two million four hundred seventy-three thousand four hundred Euro) by the issuance of 1(one) share with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 11,840,212 (eleven million eight hundred forty thousand two hundred twelve Euro), payable on the share premium account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;
3. Subscription and payment by WM Alameda (Gibraltar) Limited of the new shares by way of a contribution in cash;
4. New composition of the shareholding of the Company,
5. Approval of the subsequent amendment of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital pursuant to the above resolution; and
6. Miscellaneous."

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been

put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 100 (one hundred Euro) so as to increase it from its current amount of EUR 62,473,300 (sixty-two million four hundred seventy-three thousand three hundred Euro) to an amount of EUR 62,473,400 (sixty-two million four hundred seventy-three thousand four hundred Euro) by the issuance of 1 (one) share with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) (the "New Share"), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 11,840,212 (eleven million eight hundred forty thousand two hundred twelve Euro) (the "Share Premium") payable on the share premium account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in cash by the Sole Shareholder.

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Share and the allocation to the Share Premium through the contribution in cash of an amount of EUR 11,840,312 (eleven million eight hundred forty thousand three hundred twelve Euro) being the EUR equivalent of USD 15,900,000 (fifteen million nine hundred thousand United States Dollars) according to the EUR/USD exchange rate available on the Oanda website as at 6 December 2011, (the "Contribution").

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs Alexia UHL, prenamed by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Share in the Company and to pay it up entirely together with the payment of the Share Premium through the Contribution.

Evidence of the Contribution's Existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, the shareholding is now composed of:

- WM Alameda (Gibraltar) Limited: 624,734 (six hundred twenty-four thousand seven hundred thirty-four) shares.

The notary acts that the 624,734 (six hundred twenty-four thousand seven hundred thirty-four) shares representing the whole share capital of the Company are represented, so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it resolved to amend article 8 of the Company's articles of association so that to read as follows:

" **Art. 8.** The corporate capital is set at EUR 62,473,400 (sixty-two million four hundred seventy-three thousand four hundred Euro) represented by 624,734 (six hundred twenty-four thousand seven hundred thirty-four) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 5,500 (five thousand five hundred Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder of the appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le sept de décembre.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire l'associé unique de «White Mountains Holdings (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882

Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.444 (la «Société»), constituée par acte notarié de Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 21 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C 1820 en date du 28 septembre 2006, dernièrement modifié par un acte reçu le 7 octobre 2011 par Maître Carlo Wersandt, le notaire soussigné, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

L'associé unique de la Société, WM Alameda (Gibraltar) Limited, une société constituée selon le droit de Gibraltar, ayant son siège social au Suite 1, Burns House, 19, Town Range, Gibraltar (l'«Associé Unique»), dûment représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 7 décembre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que les 624.733 (six cent vingt-quatre mille sept cent trente-trois) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Approbation de l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de 100 EUR (cent Euros), afin de le porter de son montant actuel de 62.473.300 EUR (soixante-deux millions quatre cent soixante-treize mille trois cents Euros) à 62.473.400 EUR (soixante-deux millions quatre cent soixante-treize mille quatre cents Euros) par l'émission d'1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros), soumise au paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 11.840.212 EUR (onze millions huit cent quarante mille deux cent douze Euros) payable sur le compte de prime d'émission de la Société, l'intégralité devant être libérée par un apport en numéraire;

3. Souscription et libération par WM Alameda (Gibraltar) Limited de la nouvelle part sociale au moyen d'un apport en numéraire;

4. Nouvelle composition du capital social de la Société;

5. Approbation de la modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social conformément à la résolution précédente; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 100 EUR (cent Euros) afin de le porter de son montant actuel de 62.473.300 EUR (soixante-deux millions quatre cent soixante-treize mille trois cents Euros) à 62.473.400 EUR (soixante-deux millions quatre cent soixante-treize mille quatre cents Euros) par l'émission d'1 (une) part sociale d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) (la «Nouvelle Part Sociale») soumise au paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 11.840.212 EUR (onze millions huit cent quarante mille deux cent douze Euros) (la «Prime d'Emission»), payable sur le compte de prime d'émission de la Société, l'intégralité devant être libérée par un apport en numéraire par l'Associé Unique.

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique de la Nouvelle Part Sociale ainsi que l'allocation de la Prime d'Emission par l'apport en numéraire d'un montant de 11.840.312 EUR (onze millions huit cent quarante mille trois cent douze Euros), soit l'équivalent en EUR de 15.900.000 USD (quinze millions neuf cent mille Dollars Américains) conformément au taux de change EUR/USD publié sur le site internet de l'Oanda le 6 décembre 2011 (l'«Apport»).

Intervention – Souscription – Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et déclare souscrire la Nouvelle Part Sociale dans la Société et la libère entièrement ensemble avec le paiement de la Prime d'Emission par l'Apport.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport décrit ci-dessus ayant été totalement réalisé, le capital social de la Société est maintenant détenu par:

- WM Alameda (Gibraltar) Limited: 624.734 (six cent vingt-quatre mille sept cent trente-quatre) parts sociales.

Le notaire établit que les 624.734 (six cent vingt-quatre mille sept cent trente-quatre) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 62.473.400 EUR (soixante-deux millions quatre cent soixante-treize mille quatre cents Euros), représenté par 624.734 (six cent vingt-quatre mille sept cent trente-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune.»

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à EUR 5.500 (cinq mille cinq cents euros).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la mandataire de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même mandataire de la partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 décembre 2011. LAC/2011/54724. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175947/188.

(110203496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Free Group, S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 165.593.

—
STATUTS

Entre les soussignés

1.

SEU FREE SMILE INVEST LTD

1, Poulton Close

1st Floor

Dover -Kent

United Kingdom

CT17 0HL

Company N° 07773530

représentée par son gérant Monsieur Depresseux Jhony, qui peut engager la société par sa signature individuelle.

2.
SEU FREE SMILE LTD
1, Poulton Close
1st Floor
Dover -Kent
United Kingdom
CT17 0HL
Company N° 07773523

représentée par son gérant Monsieur Depresseux Jhony, qui peut engager la société par sa signature individuelle.

Il a été constitué en date du 21 décembre 2011 une société en commandite simple dont les statuts ont été arrêtés comme suit.

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé entre les constituants et tous ceux qui pourraient devenir associés par la suite, une société en commandite simple.

Art. 2. La dénomination de la société est FREE GROUP, S.e.c.s.

Art. 3. La société a pour objet: L'import et l'export, la vente en gros et la vente au détail de système de blanchiment de dents, L'import et l'export, la vente en gros et la vente au détail de système d'économie d'énergie comprenant entre autre, les carburants fossiles ou non, l'électricité, L'import et l'export, la vente en gros et la vente au détail de café, de thé, de cacao et fantaisies chocolatées et d'une manière générale, toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

Art. 4. Le siège social de la société est établi à 9911 Troisvierges, Rue de Drinklange N°2. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La société a été constituée pour une durée indéterminée. Elle ne sera pas dissoute par le décès, l'incapacité, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 6. Le capital social est fixé à 1000 Euros (mille euros) représenté par 10 parts sociales de commandité et 90 parts sociales de commanditaire, de 10 Euros (dix euros) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) SEU FREE SMILE LTD, préqualifié, associé commandité,	10 parts pour cent euros
2) SEU FREE SMILE INVEST LTD, préqualifiée, associé commanditaire,	90 parts pour neuf cents euros
Total: 100 parts	total 1000 €

Le capital social a été entièrement libéré et se trouve à la disposition de la société.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés représentant l'intégralité du capital social.

Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

En cas de cession de parts d'un associé, les associés restants ont un droit de préemption au prorata des parts en leur possession.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 8. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont les pouvoirs sont fixés par l'assemblée des associés qui procède à leur nomination.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Monsieur Jhony DEPRESSEUX domicilié Chemin sur les Brieux 7 à 4845 SART lez SPA (Belgique, né le 28 septembre 1961 à VERVIERS (Belgique) est nommé ce jour gérant de la société pour une durée indéterminée avec pouvoir de signature unique.

Art. 9. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les décisions collectives à prendre en assemblée générale.

Dans tous les cas où la loi ou les présents statuts ne prévoient une majorité plus grande, toutes les décisions, y compris celles concernant la nomination, la révocation ou le remplacement d'un gérant, sont prises à la majorité simple.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 10. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence à la date de la constitution et finit le trente-et-un décembre deux mille onze.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera dressé par la gérance un inventaire ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes.

Le bénéfice net, déduction faite de tous les frais généraux et des amortissements, est à la disposition de l'assemblée générale des associés qui décidera de l'affectation du bénéfice net de la société.

Disposition Générale

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties déclarent se référer à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Evaluation des Frais

Art. 13. Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de 500,00€ [Cinq cents] Euros.

Référence de publication: 2011178687/82.

(110208315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

QCNS Cruise Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 154.299.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue au siège social de la Société à Luxembourg, le 20 décembre 2011 à 10.30 heures.

Démission de A&C Management Services en tant que commissaire aux comptes de la société et ce avec effet immédiat.

Nomination de Deloitte S.A. en tant que réviseur d'entreprise, demeurant professionnellement au 560 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, immatriculée auprès du RCS de Luxembourg sous le numéro B 67 895, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire.

Le réviseur d'entreprise est nommé pour une année, son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011179396/20.

(110209214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Zimabel, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 165.434.

STATUTS

L'an deux mille onze,

Le neuf décembre,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société "ZIMABEL", ayant eu son siège social à B-1150 Woluwé-Saint-Pierre, avenue Grandchamp 148, au capital social actuel de soixante et un mille neuf cent soixante-treize euros et trente-huit cents (EUR 61.973,38), divisé en deux cent cinquante (250) actions sans désignation de valeur nominale, inscrite à la banque carrefour sous le numéro 0466.570.295.

L'assemblée est présidée par Monsieur Daniel ESCANDÓN GARCIA, économiste, demeurant à E-28033 Madrid, Condado de Treviño 33-13A,

qui désigne comme secrétaire Madame Sandrina TOFFETTI, employée privée, demeurant à B-1030 Schaerbeek, boulevard Auguste Reyers 123.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur José Maria VILLANUEVA FERNANDEZ, administrateur de sociétés, demeurant à B-1150 Woluwé-Saint-Pierre, Clos des Malouinières 5.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Ratification de la décision prise par l'assemblée générale du 29 novembre 2011 de transférer le siège social de Woluwé-Saint-Pierre (Belgique), à L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.
2. Adoption des nouveaux statuts de la société conformément à la Loi luxembourgeoise.
3. Nomination de quatre administrateurs et d'un commissaire et détermination de la durée de leurs mandats.
4. Détermination du siège social.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée décide de ratifier la décision, prise par l'assemblée générale qui s'est tenue à Woluwé-Saint-Pierre (Belgique), le 29 novembre 2011, de transférer le siège social de Woluwé-Saint-Pierre (Belgique) à L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

L'assemblée générale décide d'approuver le rapport émis le 5 décembre 2011 par la société «COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DES AUDITEURS REUNIS (CLAR) S.A.», représentée par Monsieur Robert Zahren, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval, en charge de l'évaluation de la société, lequel conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur des capitaux propres de la société au 31 octobre 2011 n'est pas au moins égale à son capital social actuel de EUR 61.973,38.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre du transfert de siège vers le Grand-duché de Luxembourg de ZIMABEL S.A. et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable.»

Ledit rapport ainsi que copie de l'assemblée générale extraordinaire de la société prenant la décision de transférer le siège social à Luxembourg, après avoir été signés "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver la refonte complète des statuts de la société afin de les adapter à la législation luxembourgeoise, lesquels statuts auront dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination sociale de "ZIMABEL".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société aura encore pour objet notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, la gestion et la mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à soixante et un mille neuf cent soixante-treize euros et trente-huit cents (EUR 61.973,38), divisé en deux cent cinquante (250) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 7. Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dix-sept juin de chaque année à quinze heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à quatre et de nommer comme membres du conseil d'administration les personnes suivantes:

- Monsieur José Maria VILLANUEVA FERNANDEZ, administrateur de sociétés, né à Mieres (Espagne), le 18 mars 1947, demeurant à B-1150 Woluwé-Saint-Pierre, Clos des Malouinières 5,
- Madame Sandrina TOFFETTI, employée privée, née à Dignano (Italie), le 9 mars 1946, demeurant à B-1030 Schaerbeek, boulevard Auguste Reyers 123,
- Monsieur Agustin ESCANDÓN HUERTA, industriel, né à Parres (Espagne), le 20 janvier 1939, demeurant à E-46010 Valencia, Plaza de la Legión Española, 2 14 40,
- Monsieur Daniel ESCANDÓN GARCIA, économiste, né à Madrid (Espagne), le 15 mai 1971, demeurant à E-28033 Madrid, Condado de Treviño 33-13A.

L'assemblée générale des actionnaires autorise le conseil d'administration à nommer Monsieur José Maria VILLANUEVA FERNANDEZ, prénommé, aux fonctions d'administrateur-délégué de la société.

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de commissaire de la société:

- "REVILUX S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 25.549.

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix-sept.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer le siège social de la société à L2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

Le premier exercice sous l'empire de la loi luxembourgeoise prend cours à partir de ce jour et se terminera le trente et un décembre deux mille douze.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les administrateurs, à savoir:

- a) Monsieur José Maria VILLANUEVA FERNANDEZ, prénommé,
- b) Madame Sandrina TOFFETTI, prénommée,
- c) Monsieur Daniel ESCANDÓN GARCIA, prénommé,
- d) Monsieur Agustin ESCANDÓN HUERTA, prénommé, représenté par Monsieur José Maria VILLANUEVA FERNANDEZ, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 9 décembre 2011, laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

se sont réunis en conseil d'administration, et ont décidé de nommer Monsieur José Maria VILLANUEVA FERNANDEZ, prénommé, en qualité d'administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle.

Le mandat de l'administrateur-délégué ainsi nommé expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire qui sera tenue en l'an deux mille dix-sept.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est évalué à la somme de trois mille cent Euros (EUR 3.100,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: D. Escandón Garcia, S. Toffetti, J.M. Villanueva Fernandez, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 décembre 2011. Relation: LAC/2011/55696. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175982/184.

(110203692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

AnBeVir-Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 38, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 113.452.

Les comptes annuels au 12 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 22.12.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011178191/10.

(110207579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Artisanat Toitures Theisen-Lambert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 56.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 22.12.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011178192/10.

(110207550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Atmosphère Bazar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 44, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 122.407.

Je certifie par la présente que suite aux cessions de parts du 15 décembre 2011, le capital social de la société est détenu comme suit:

Monsieur BELLANIMA Andréa 100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2011.

BELLANIMA Andréa.

Référence de publication: 2011178203/12.

(110207681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Ace Asset Management Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 27.291.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011178194/10.

(110207922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

ACH Conseil, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.680.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
FIDUCIAIRE CORFI
EXPERTS COMPTABLES
63-65, Rue de Merl
L-2146 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2011178195/15.

(110207827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Laan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 47.514.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 24 novembre 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur Pascale MILLIM, attachée d'administration, et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré close pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- la société anonyme LAAN HOLDING S.A., dont le siège social à L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal, a été dénoncé en date du 14 décembre 2007,

Pour extrait conforme

Pascale MILLIM

Le liquidateur

Référence de publication: 2011178295/17.

(110208125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Focalize S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5670 Altwies, 10A, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 146.181.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178251/9.

(110208100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Acraf International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 75.546.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 DEC. 2011.

Pour: ACRAF INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline FELTEN

Référence de publication: 2011178196/15.

(110207814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Aeterna SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 138.680.

—
Avec effet au 19 décembre 2011, GLOBAL TRUST ADVISORS SA a dénoncé tout office de domiciliation de la société AETERNA S.A., société anonyme immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 138680.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178197/10.

(110207552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Agence Jacmel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 43, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 141.160.

Suite à la cession de parts sociales intervenue le 1^{er} décembre 2011 entre Messieurs Pascal EINHORN, Frédéric CASTERA et la société TLVPAP SA, les 100 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée AGENCE JACMEL Sàrl sont réparties comme suit:

TLVPAP SA	100 parts
Total	100 parts

Fait à Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178198/13.

(110207168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Patron Weghell XII S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 124.581.

Résolution prise par l'associé unique en date du 6 décembre 2011

Il est porté à la connaissance de tiers que:

- Géraldine SCHMIT, gérant de la société, au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

- Robert BRIMEYER, gérant de la société, au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Pour extrait

Pour la société

Référence de publication: 2011178940/16.

(110208078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

AS24 Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.072.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE CORFI

EXPERTS COMPTABLES

63-65, Rue de Merl

L-2146 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011178202/15.

(110207838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Aldebaran Sociaty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 107.384.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signatures.

Référence de publication: 2011178200/10.

(110207739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Bombardier Transportation Luxembourg Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 525.000,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 155.114.

En vertu d'une décision du conseil communal de Schuttrange, le nom de la rue où se trouve le siège social de la Société, anciennement "Parc d'Activité Syrdall" a changé et est devenu "rue Gabriel Lippmann". En conséquence, le siège social de la Société est désormais situé au "9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach".

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011178206/15.

(110207705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

International Airport Development, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 19, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 154.742.

Nouveau siège social, situé à L-1631 Luxembourg, 19, rue de Glesener.

Modification du siège social déposée, au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Pour la société

Frank Lamparski

Gérant administratif

Référence de publication: 2011178268/14.

(110208024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Be Easy IP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 159.085.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt-quatre novembre

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

A COMPARU:

La société «BE EASY ORGANISATION» S. à r.l., dont le siège social est sis à L-8308 Capellen, 75 Parc d'Activités, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B-159405,

Ici représentée par la société «FIDOMES» SA, dont le siège social est sis à L-8308 Capellen, 75 Parc d'Activités, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B-95765, en vertu des annexes aux Conventions de domiciliation, gestion, portage et administration de société signées le 27 janvier 2011, représentée par Monsieur Bertrand CORBESIER, administrateur-délégué, lequel est ici représenté par Benoît de Bien, demeurant à Mamer/Capellen

En vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Capellen le 23 novembre 2011

Laquelle procuration, après avoir été signée «NE VARIETUR» par le notaire instrumentant et le comparant, restera ci-annexée pour être formalisée avec le présent acte.

Lequel comparant, tel que représenté, a exposé au Notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

Que le comparant, prénommé, est le seul associé de la société à responsabilité limitée «BE EASY IP» S. à r.l., ayant son siège social à L-8308 Capellen, 75 Parc d'Activités a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Anja HOLTZ en date du 28 janvier 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1050 du 19 mai 2011; RCS: B 159.085.

Que le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Que la Société ne possède pas d'immeubles, ni de parts d'immeubles.

Que la dissolution anticipée de la société à responsabilité limitée «BE EASY IP» S. à r.l., est prononcée avec effet immédiat.

Que l'associé unique a pleine connaissance des statuts et connaît parfaitement la situation financière de la Société.

Qu'il est investi de tout l'actif et le passif de la Société, et notamment des instruments financiers, des liquidités, des actifs acquis par la Société à titre d'investissements et de toutes les créances figurant à son actif à la date de ce jour ainsi qu'à titre de passif l'ensemble des dettes sociales, dont les fournisseurs, les dettes à court et long termes, les impôts impayés ou à échoir ainsi que tous les frais échus, à provisionner et à échoir, afin de mener à bien la dissolution définitive de la Société et rembourser les créanciers de la Société. Cette énumération n'est pas limitative.

Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Que la Société n'existe donc plus à partir de ce jour.

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans à l'adresse suivante où toutes notifications peuvent être adressées à l'Associé: à 112, route du Château CH-1763 Granges-Paccot, Suisse.

Le montant des frais incombant au comparant en raison des présentes est estimé à 950 Eur.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du Notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: B. de Bien, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 29 novembre 2011 - WIL/2011/933 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 14 décembre 2011.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2011179210/50.

(110208817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Best World Trip S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 56, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 92.031.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 22.12.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011178209/10.

(110207608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

International Assets Finance S.à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 112.325.

L'an deux mille onze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée «International Assets Finance S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Luxembourg, en date du 28 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 502 du 9 mars 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 112.325.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par-devant le notaire instrumentant, en date du 7 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 147 du 25 janvier 2011.

La séance est ouverte à 11.00 heures, sous la présidence de Madame Nathalie BALLE-WILT, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Zékine YILDIZ, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Pascale TROQUET, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE SEPT CENT TRENTE (98.730) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de DEUX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-HUIT MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (EUR 2.468.250,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'associé représenté demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation de capital pour le porter de DEUX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-HUIT MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (EUR 2.468.250,-) à TROIS MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (EUR 3.664.250,-) par la création et l'émission de QUARANTE-SEPT MILLE HUIT CENT QUARANTE (47.840) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les anciennes, en contrepartie d'un apport d'une créance de TROIS MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE EUROS (EUR 3.196.000,-), dont UN MILLION CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE EUROS (EUR 1.196.000,-) seront alloués au capital social et DEUX MILLIONS D'EUROS (EUR 2.000.000,-) seront alloués à la prime d'émission.

2.- Souscription et libération de QUARANTE-SEPT MILLE HUIT CENT QUARANTE (47.840) parts sociales par la société «ANALYTICAL BIOVENTURES S.C.A.», établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B89265, libéré intégralement moyennant l'apport d'une créance d'un montant de TROIS MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE EUROS (EUR 3.196.000,-).

3.- Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la société.

4.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de porter le capital social de DEUX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-HUIT MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (EUR 2.468.250,-) à TROIS MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (EUR 3.664.250,-) par voie d'augmentation de capital à concurrence de UN MILLION CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE EUROS (EUR 1.196.000,-) par la création et l'émission de QUARANTE-SEPT MILLE HUIT CENT QUARANTE (47.840) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes.

Cette augmentation de capital sera réalisée par un apport en nature d'un montant de TROIS MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE EUROS (EUR 3.196.000,-) dont UN MILLION CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE EUROS (EUR 1.196.000,-) seront alloués au capital social et DEUX MILLIONS D'EUROS (EUR 2.000.000,-) seront alloués à la prime d'émission, par la création et l'émission de QUARANTE-SEPT MILLE HUIT CENT QUARANTE (47.840) parts sociales nouvelles, constitué par une créance envers la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription, des QUARANTE-SEPT MILLE HUIT CENT QUARANTE (47.840) parts sociales nouvelles, l'associé actuel suivant:

- la société «ANALYTICAL BIOVENTURES S.C.A.», établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.265,

laquelle a déclaré souscrire les QUARANTE-SEPT MILLE HUIT CENT QUARANTE (47.840) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par incorporation au capital social, la renonciation définitive et irrévocable et la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de TROIS MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE EUROS (EUR 3.196.000,-) existant à son profit et détenue envers la société «International Assets Finance S.à r.l.», pré-qualifiée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 21 décembre 2011 par le conseil de gérance, et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base de nos diligences, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Lequel rapport après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant demeurera annexé aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de TROIS MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (EUR 3.664.250,-) représenté par CENT QUARANTE-SIX MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX (146.570) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge suite au présent acte, est évalué approximativement à € 3.300,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Balle-Wilt, Z. Yildiz, P. Troquet, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17733. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Tania THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178755/98.

(110208521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

BF Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 47.267.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178210/10.

(110207668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

IH Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.106.

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of November.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "IH Services (Luxembourg) S.à r.l.", (R.C.S Luxembourg, section B number 141.106), having its registered office at L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, incorporated by deed of Maître Anja Holtz, notary residing in Wiltz, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on the 24th of July 2008 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C number 2226 on the 12th of September 2008.

The meeting is composed by the sole member, "IH Services II Inc.", a corporation existing under the laws of the British Virgin Islands having its registered seat at 2nd Floor, Purcell Estate, Road Town, BVI, Tortola, Registrar of Companies number 1488819 here represented by Flora Gibert, notary's clerk, with professional address in Luxembourg by virtue of a proxy under private seal. Which proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on "sociétés à responsabilité limitée".

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Sole Shareholder decides to dissolve the Company and to put in into liquidation.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the Sole Shareholder decides to appoint as liquidator: "IH services II Inc".

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le huit novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'actionnaire unique de la société à responsabilité limitée «IH Services (Luxembourg) S.à r.l.» (R.C.S. Luxembourg numéro B 141.106), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par maître Anja Woltz, notaire de résidence à Wiltz en remplacement de son confrère maître Henri Hellinckx, le 24 Juillet 2008 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2226 du 12 Septembre 2008.

L'assemblée est composée de l'associé unique, «IH Services II Inc.», une société établie aux Iles Vierges Britanniques ayant son siège social à 2nd Floor, Purcell Estate, Road Town, BVI, Tortola, Registrar of Companies numéro 1488819 ici représentée par Flora Gibert, clerc de notaire demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera ci-annexée, paraphée ne varietur.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'associé unique décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de nommer en qualité de liquidateur: «IH services II Inc».

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande du comparant le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande du comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 novembre 2011. Relation: LAC/2011/49989. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Référence de publication: 2011178761/87.

(110209299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

C&P Di Cedrone e Pellegrini S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 38.778.

Remplace bilan déposé le 13.12.2010 N°L100190007.05

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178213/11.

(110207693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Centre Poids Lourds S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 251, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 73.917.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 22.12.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011178214/10.

(110207610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Spring River Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.192.

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of November,

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "spring River Luxembourg S.à r.l.", (R.C.S Luxembourg, section B number 142.192), having its registered office at L-2449 Luxembourg, 25A Boulevard Royal, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on the 3rd of October 2008 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C number 2624 on the 28th of October 2008, The articles of incorporation have been modified by a deed of Maître Henri Hellinckx, on February 12, 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C under number 607 on the 19th of March 2009 and by a deed of Maître Henri Hellinckx on the 19th of February 2009 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C under number 614 on the 20th of March 2009

The meeting is composed by the sole member, "Spring Creek Inc.", a corporation existing under the laws of the British Virgin Islands having its registered seat at 2nd Floor, Purcell Estate, Road Town, BVI, Tortola, Registrar of Companies number 1476999 here represented by Flora Gibert, notary's clerk, with professional address In Luxembourg by virtue of a proxy under private seal.

Which proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on "sociétés à responsabilité limitée".

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the sole shareholder decides to dissolve the Company and to put it into liquidation.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the sole shareholder decides to appoint as liquidator: "Spring Creek Inc"

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le huit novembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'actionnaire unique de la société à responsabilité limitée "Spring River Luxembourg S.à r.l." (R.C.S. Luxembourg numéro B 142.192), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par maître Henri Hellinckx, le 3 Octobre 2008 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2624 du 28 Octobre 2008, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par maître Henri Hellinckx, en date du 12 février 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 607 du 19 mars 2009 et suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, en date du 19 février 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 614 du 20 mars 2009,

L'assemblée est composée de l'associé unique, "Spring Creek Inc.", une société établie aux Iles Vierges Britanniques ayant son siège social à 2nd Floor, Purcell Estate, Road Town, BVI, Tortola, Registrar of Companies numéro 1476999 ici représentée par Flora Gibert, clerc de notaire demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera ci-annexée, paraphée ne varietur.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitées.

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'associé unique de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de nommer en qualité de liquidateur: «Spring Creek Inc»

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société. Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande du comparant le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande du comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 novembre 2011. Relation: LAC/2011/49991. Reçu douze euros (12.-€).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Référence de publication: 2011179022/93.

(110208876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Pro Cycling Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 165.592.

— STATUTS

L'AN DEUX MILLE ONZE, LE TREIZE (13) DECEMBRE.

Par-devant Nous Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert,

Ont comparu:

1. Monsieur Zdenek BAKALA, né le 7 février 1961, à Opava (République Tchèque), administrateur de sociétés, demeurant à 18, route de Genève, Ch-1260 Nyon,

Ici représenté par Monsieur Patrick LEFEVERE, né le 6 janvier 1955 à Moorslede (Belgique), administrateur de sociétés, demeurant à 13, Gentstraat, B-8800 Roeselare,

en vertu d'une procuration donnée à Prague (CZ) en date du 13 décembre 2011, respectivement du 12 décembre 2011.

2. Monsieur Patrick LEFEVERE, né le 6 janvier 1955 à Moorslede (Belgique), administrateur de sociétés, demeurant à 13, Gentstraat, B-8800 Roeselare,

3. Monsieur Bessel KOK, né le 13 décembre 1941, à Hilversum (Pays Bas), administrateur de sociétés, demeurant à 236/6, Hrebenova, CZ, -16500 Prague 6,

en vertu d'une procuration donnée à Prague (CZ) en date du 13 décembre 2011, respectivement du 12 décembre 2011.

Lesquelles procurations paraphées «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Pro Cycling Holding Sàrl (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi dans la commune de Pétange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du gérant. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du (des) gérant(s) des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. La société a pour objet:

- l'exploitation de la propriété intellectuelle,
- la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés accessoires ou affiliées.

La société peut avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à EUR un million (1.000.000 Euros), représenté divisé en cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

5.2. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.2. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non associés n'est possible qu'avec l'accord donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après sa notification à la Société ou acceptation par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.3. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.4. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Gestion. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

Art. 8. Pouvoirs du gérant.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du ou des gérants qui auront tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le(s) gérant(s).

Art. 9. Représentation. Vis-à-vis des tiers, la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou par la signature conjointe des deux gérants, à moins que l'assemblée des associés en décide autrement.

Le cas échéant, par les signatures individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des Statuts.

En cas d'empêchement temporaire du ou des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par l'associé unique ou, lorsque la société comporte plusieurs associés, par deux associés agissant conjointement.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 11. Pouvoirs et Droits de vote.

11.1. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

11.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

11.4. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

11.5. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 13. Exercice social.

13.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

13.2. Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

13.3. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé 5% sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10% du capital social de la Société.

14.2. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

15.2. Pour faire valoir leurs droits, ces derniers devront se tenir aux valeurs calculées sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années, à l'exception de toutes valeurs immatérielles, telles que clientèle, know-how et autres valeurs immatérielles

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution de l'associé (des associés) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

15.3. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

16. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les parts sociales de la Société ont été souscrites comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Montant souscrit et libéré en euro
M. Zdenek Bakala, prénommé	70	700.000
M. Patrick Lefevere prénommé	20	200.000
M. Bessel Kok, prénommé	10	100.000
TOTAL	100	1.000.000

Souscription par apport autre qu'en numéraire

1) Les 10 parts sociales sont souscrites par Monsieur Bessel Kok, précité, par un apport en nature fait par le souscripteur de 327 parts sociales de Décolef sàrl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, lequel apport est évalué à EUR 100.000,00.

2) Les 20 parts sociales sont souscrites par Monsieur Patrick Lefevere, précité, par un apport en nature fait par le souscripteur de 654 parts sociales de Décolef sàrl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, lequel apport est évalué à EUR 200.000,00.

3) Les 70 parts sociales sont souscrites par Monsieur Zdenek Bakala, précité, par un apport en nature fait par le souscripteur de 2.287 parts sociales de Décolef sàrl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, lequel apport est évalué à EUR 700.000,00.

Intervention des apporteurs - Libération

Les fondateurs ont déclaré libérer intégralement la souscription des parts sociales par des apports comme suit:

1) Monsieur Zdenek Bakala, prénommé, par un apport en nature consistant en 2.287 (deux mille deux cent quatre-vingt-sept) parts sociales sans désignation de valeur nominale représentant la somme totale de EUR 285.950,00 (deux cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent cinquante euros) dans le capital de "DECOLEF LUX S. à R.L.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, au capital souscrit de EUR 408.500 (quatre cent huit mille cinq cents euros), divisé en trois mille deux cent soixante-huit (3.268) parts sociales sans désignation de valeur nominale, c'est à dire 70 % (soixante-dix pour cent) du capital souscrit, cet apport étant évalué à sept cent mille euro (700.000,-).

2) Monsieur Patrick Lefevere, prénommé, par un apport en nature consistant en 654 parts sociales sans désignation de valeur nominale représentant la somme totale de EUR 81.700,00 (quatre-vingt-et-un mille sept cents euros) dans le capital de "DECOLEF LUX S. à R.L.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, au capital souscrit de EUR 408.500 (quatre cent huit mille cinq cents Euros), divisé en trois mille deux cent soixante-huit (3.268) parts sociales sans désignation de valeur nominale, c'est-à-dire 20 % (vingt pour cent) du capital souscrit, cet apport étant évalué à deux cent mille euro (200.000,-).

3) Monsieur Bessel Kok, prénommé, par un apport en nature consistant en 327 parts sociales sans désignation de valeur nominale représentant la somme totale de EUR 40.850 (quarante mille huit cent cinquante euro) dans le capital de "DECOLEF LUX S. à R.L.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, au capital souscrit de EUR 408.500 (quatre cent huit mille cinq cents euro), divisé en trois mille deux cent soixante-huit (3.268) parts sociales sans désignation de valeur nominale, c'est à dire 10 % (dix pour cent) du capital souscrit, cet apport étant évalué à cent mille euro (100.000,-).

Preuve de l'existence de l'apport:

Preuve de la propriété et de la valeur de ces parts est annexée aux présentes par une copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date de ce jour, duquel ressort le nombre de parts sociales détenues par chaque associé et un rapport d'évaluation attestant la valeur de la société conformément aux tendances actuelles du marché. Les fondateurs-apporteurs se donnent mutuellement quittance concernant les apports.

Réalisation effective de l'apport.

Les fondateurs, apporteurs ici représentés comme dit ci-avant, déclarent, entre autres, que:

- ils sont les seuls plein propriétaires de ces parts sociales et possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- que ces parts sociales sont librement transmissibles, qu'elles ne sont grevées d'aucun gage ni d'aucun autre droit quelconque, qu'elles ne font l'objet d'aucune saisie ou opposition, que le transfert de ces parts sociales n'est contraire à aucune disposition des statuts de la société concernée, et qu'en conséquence rien ne peut faire obstacle à l'apport et à la transcription de ces parts sociales en faveur de PRO CYCLING HOLDING SARL;
- que ces apports sont apportés en société tel et dans l'état qu'ils se trouvent à l'heure actuelle;
- que toutes les formalités seront réalisées au Luxembourg aux fins d'effectuer le transfert des parts sociales et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties, qu'elles déclarent vouloir se charger personnellement des opérations et formalités de transcription du présent acte au Luxembourg, tous pouvoirs étant donnés à un porteur d'une

expédition de l'acte de constitution pour accomplir toutes formalités requises et faire toutes déclarations fiscales ou autres.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 2.500.-.

Réunion des associés

Et aussitôt après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

La société belge PATLEF dont le siège social est établi en Belgique à B-8560 Wevelgem, Kouterstraat 14, ayant comme numéro d'entreprise 0860.283.595, représentée par Monsieur Patrick Lefevere, pré-qualifié.

2. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Prince Jean, L-4740 Pétange.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. LEFEVERE, B. KOK, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 14 décembre 2011. Relation: RED/2011/2742. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 20 décembre 2011.

Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2011178969/218.

(110208314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Clean Eco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Luxembourg, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 155.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour compte de Clean-Eco S.A.

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2011178217/13.

(110207664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Field Point PE II (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.596.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

La dénomination et le siège social de l'associé de la Société, FIELD POINT (LUXEMBOURG) II, S.à r.l. (B 114.791), doivent désormais se lire comme suit:

- Field Point II 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg

Les sièges sociaux des gérants de catégorie A de la Société, Monsieur Lewis SCHWARTZ et Monsieur James L. VARLEY, doivent se lire désormais comme suit:

- 100, West Putnam Avenue 06830 Connecticut, Greenwich, Etats-Unis d'Amérique

Le siège social du gérant de catégorie A de la Société, Monsieur Nicholas Alec Geoffrey BUTT, doit se lire désormais comme suit:

- 5, Savile Row, W1S 3PD Londres, Royaume-Uni

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 23 novembre 2011

En date du 23 novembre 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Sandra EHLERS de son mandat de gérant de catégorie B de la Sociétés avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Christoph TSCHEPE, né le 6 avril 1979 à Trier, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 22, Grand-rue, 1660 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Field Point PE II (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011179701/30.

(110209422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

**CDYD S.A., Société Anonyme,
(anc. Shiny S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 24, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 89.010.

Les comptes annuels clôturés au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178219/11.

(110208036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Bekaert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.053.700.000,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 165.436.

STATUTS

L'an deux mille onze, le trente novembre.

Par-devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

La société anonyme de droit belge NV Bekaert SA, ayant son siège social au 2, Bekaertstraat, 8550 Zwevegem, Belgique, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises de Belgique sous le numéro 0405.388.536,

ici représentée par Messieurs Pierre Schaubroeck, juriste d'entreprise, demeurant professionnellement au 18, President Kennedypark, 8500 Kortrijk, Belgique, et Patrick Wils, conseil fiscal, demeurant professionnellement au 27A, President Kennedypark, 8500 Kortrijk, Belgique, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par les mandataires et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme établi ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société à responsabilité limitée est "Bekaert S.à r.l." (la "Société"). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et

l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à un milliard cinquante-trois millions sept cent mille Euros (EUR 1.053.700.000,-), représenté par cent cinq mille trois cent soixante-dix (105.370) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix mille Euros (EUR 10.000) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. En cas d'indivision sur une ou plusieurs part(s) sociale(s) les associés désigneront un (1) propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Ils pourront être réélus. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil), composé de un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et de un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B.

8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Le Conseil peut ponctuellement déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le Conseil détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

8.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Grand-Duché de Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, comprenant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, devant comporter obligatoirement le vote d'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

(vi) Les résolutions de la réunion du Conseil sont consignées dans un procès-verbal. Ce procès-verbal est signé par tous les gérants présents ou représentés.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. La réunion du Conseil sera datée à la date de sa tenue. Les résolutions seront également valables au jour de la réunion. Le procès-verbal sera signé plus tard par le gérant participant au Conseil par de tels moyens.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de tous les gérants de catégorie A et d'au moins un gérant de

catégorie B, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément l'article 8.1 des Statuts.

Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.1 des Statuts.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions des associés.

11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions (les Résolutions des Associés) dans le cas où le nombre d'associés est égal ou moindre que vingt-cinq (25). Les résolutions de l'Assemblée Générale sont consignées dans un procès-verbal. Ce procès-verbal est signé par tous les associés présents ou représentés.

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1 Si le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1 L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le troisième mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2 Les opérations de la Société sont supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

14.3 Les associés doivent nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprise pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves disponibles (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; et

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée aux mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts, conformément à l'article 11.2 (vii) des Statuts.

Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 17.

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ainsi documentés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et payées intégralement ensemble par la société anonyme NV Bekaert SA, prénommée, (le «Souscripteur»), qui déclare:

1. Souscrire toutes les cent cinq mille trois cent soixante-dix (105.370) parts sociales, avec une valeur nominale de dix mille Euros (EUR 10.000) chacune;

2. Libérer ces parts sociales intégralement par un apport:

- en espèces d'un montant total de vingt-cinq millions quarante-deux mille six cent soixante-quatre Euros et quarante-huit euro cents (EUR 25.042.664,48); et

- en nature d'un montant total de un milliard vingt-huit millions six cent cinquante-sept mille trois cent trente-cinq Euros et cinquante-deux euro cents (EUR 1.028.657.335,52).

A partir du prix de souscription, un montant de un milliard cinquante-trois millions sept cent mille Euros (EUR 1.053.700.000,-) est affecté au capital de la société;

Description de l'apport

Les actifs apportés (l'«Apport») sont composés:

- d'un montant en numéraire de vingt-cinq millions quarante-deux mille six cent soixante-quatre Euros et quarante-huit euro cents (EUR 25.042.664,48); et

- de deux millions cinq cent mille cinq cent quatre (2.500.504) actions dans la société anonyme de droit belge Bekaert Coördinatiecentrum NV, ayant son siège social au 2, Bekaertstraat, 8550 Zwevegem, Belgique, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0426.824.150, représentant approximativement quatre-vingt dix-neuf virgule quatre-vingt dix-neuf pour cents (99,99%) de son capital social.

Evaluation

La valeur de l'apport en nature est de un milliard vingt-huit millions six cent cinquante-sept mille trois cent trente-cinq Euros et cinquante-deux euro cents (EUR 1.028.657.335,52). Cette évaluation a été approuvée par le Souscripteur conformément au certificat d'évaluation d'apport daté du 24 novembre 2011, qui sera annexé au présent acte et qui sera soumis aux formalités d'enregistrement.

Le Souscripteur déclare qu'aucun événement n'est de nature à remettre en cause cette valeur à la date de la signature du présent acte.

Preuve de l'existence de l'Apport

La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport a été apportée au notaire instrumentant.

Le Souscripteur a déclaré que l'Apport est libre de tout privilège, gage ou charge et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 7.000,- Euros.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a.- Monsieur Bruno Jozef Maria Humblet, né à Duffel (Belgique) le 9 septembre 1965, demeurant à Adriaan Willaertlaan 34, 1850 Grimbergen (Belgique), comme gérant de catégorie A de la Société.

b.- Monsieur Christophe Gaul, né à Messancy (Belgique) le 3 avril 1977, résidant professionnellement au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, comme gérant de catégorie B de la Société, et

c.- Monsieur Fons Mangel, né le 17 juin 1958 à Ettelbruck, demeurant au 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck, comme gérant de catégorie B de la Société.

2. Le siège social de la Société est établi au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en français.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: O. SCHAUBROECK, P. WILS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 décembre 2011. Relation: LAC/2011/54700. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175047/282.

(110203755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Codemalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3640 Kayl, 28, rue du Faubourg.

R.C.S. Luxembourg B 47.450.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE CORFI

EXPERTS COMPTABLES

63-65, Rue de Merl

L-2146 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011178223/15.

(110207824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Finghold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 75.647.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2011.

L'assemblée générale, après lecture des lettres de démission de Madame Rossana DI PINTO, employée privée, Madame Cristobalina MORON, employée privée, et Madame Emanuela CORVASCE, employée privée, de leurs fonctions d'administrateur, tous résidant professionnellement à Luxembourg, 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, décide à l'unanimité des voix d'accepter leur démission avec effet immédiat.

L'assemblée décide de réduire le nombre d'administrateurs de 4 à 3 et de nommer, à l'unanimité des voix, comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat, Monsieur Andrea CASTALDO, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, et Monsieur Alfio RICIPUTO, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, leur mandat ayant pour échéance celle de leurs prédécesseurs à savoir l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2011179723/23.

(110210053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

CL Equipements s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 103, rue des Bruyères.
R.C.S. Luxembourg B 54.212.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178221/10.

(110207893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Clayton Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 113.641.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signatures.

Référence de publication: 2011178222/10.

(110207740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Compagnie Européenne d'Etudes et de Conseils SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.
R.C.S. Luxembourg B 47.564.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

COMPAGNIE EUROPEENNE D'ETUDES ET DE CONSEILS SA (C.E.E.C. SA)
Un mandataire

Référence de publication: 2011178224/12.

(110208025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Compagnie Financière St. Exupéry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.133.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178225/10.

(110207731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Complex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.034.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions de commissaire aux comptes au sein de
votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 13 décembre 2011.

HAMERVATE LTD

GORDALE MARKETING LIMITED

Signatures

Référence de publication: 2011178226/13.

(110207864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Computer Home, Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Centre commercial Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 35.885.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Bertrange, le 22.12.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011178227/10.

(110207602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Crèche Les Mini-Pousses S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5410 Beyren, 17, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 155.568.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Bertrange, le 22.12.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011178230/10.

(110207643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

D'Beiwenger Stuff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3324 Bivange, 10, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 55.194.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178234/10.

(110207897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Conecon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 127.558.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 DEC. 2011.

Pour: CONECON S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2011178228/15.

(110207815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Predict 80, Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 16, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 159.220.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 30 août 2011 a décidé de:

- nommer Monsieur Marc VAN RYMENANT, né le 23 février 1968 à Ixelles (Belgique), demeurant à B-5530 Evrehailles (Yvoir), 88 Clos Jauviat, en qualité de Président du Conseil d'Administration, pour la durée de son mandat d'administrateur restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en avril 2014;

- de transférer le siège social de la Société de L-1882 Luxembourg, 3 rue Guillaume Kroll à L-1249 Luxembourg, 16 rue du Fort Bourbon, à compter du 1^{er} septembre 2011, conformément à l'article 4 des statuts de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/12/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011178944/16.

(110208126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

ESCF Soparfi C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 21.095.900,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 155.609.

In the year two thousand and eleven, on the sixth of December,

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"CBRE European Shopping Centre Fund C.V.", a foundation, with registered office Schenkade 65, NL-2595 's-Gravenhage, registered at the Kamer van Koophandel Haaglanden, here represented by Mr Gianpiero Saggi, notary's clerk, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in The Hague on December 5, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder of "ESCF Soparfi C S. à r. l.", a société à responsabilité limitée, with registered office in L2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, incorporated by deed of Me Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg on September 17th, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2337 of October 30, 2010. These Articles of Association have been amended for the last time by deed of Maître Martine SCHAEFFER, on the 4th of November 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2936 dated December 1st, 2011.

The capital of the company is fixed at ten million one hundred nine thousand nine hundred euro (10,109,900.-EUR) represented by one hundred one thousand ninety-nine (101,099) shares of a par value of one hundred euro (100.-EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The appearing sole shareholder resolves to increase the corporate share capital by an amount of ten million nine hundred eighty-six thousand euro (10,986,000.-EUR),

so as to raise it from its present amount of ten million one hundred nine thousand nine hundred euro (10,109,900.-EUR) to twenty-one million ninety-five thousand nine hundred euro (21,095,900.-EUR),

by issuing one hundred nine thousand eight hundred and sixty (109,860) new shares with a par value of one hundred euro (100.-EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and Liberation

The appearing sole shareholder declares to subscribe to the one hundred nine thousand eight hundred and sixty (109,860) new shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one hundred (100.-EUR) together with a total issue premium of forty-nine euro (49.-EUR),

so that the amount of ten million nine hundred eighty-six thousand forty-nine euro (10,986,049.-EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at twenty-one million ninety-five thousand nine hundred euro (21,095,900.-EUR) represented by two hundred and ten thousand nine hundred and fifty-nine (210,959) shares of a par value of one hundred euro (100.-EUR) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille onze, le six décembre,

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"CBRE European Shopping Centre Fund C.V.", une fondation ayant son siège social à Schenkade 65, NL-2595 's-Gravenhage, inscrite à la Kamer van Koophandel Haaglanden, ici représentée par Monsieur Gianpiero Saddi, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée à la Haye, le 5 décembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée «ESCF Soparfi C S.à r.l.», avec siège social à L2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 17 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2337 du 30 octobre 2010, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, en date du 4 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2936 du 1 décembre 2011.

Le capital social de la société est fixé à dix millions cent neuf mille neuf cent euros (10.109.900,-EUR) représenté par cent un mille quatre-vingt-dix-neuf (101.099) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de dix millions neuf cent quatre-vingt-six mille euros (10.986.000,-EUR)

afin de le porter de son montant actuel de dix millions cent neuf mille neuf cent euros (10.109.900,-EUR) à vingt et un millions quatre-vingtquinze mille neuf cent euros (21.095.900,-EUR),

par l'émission de cent et neuf mille huit cent soixante (109,860) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Et à l'instant, les cent et neuf mille huit cent soixante (109,860) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) ont été souscrites par l'associé unique et entièrement libérée en espèces ensemble avec une prime d'émission totale de quarante-neuf euros (49, EUR),

de sorte que le montant de dix millions neuf cent quatre-vingt-six mille quarante-neuf euros (10.986.049,-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt et un millions quatre-vingtquinze mille neuf cent euros (21.095.900,-EUR) représenté par deux cent dix mille neuf cent cinquante-neuf (210.959) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.“

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 décembre 2011. LAC/2011/55014. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2011177566/106.

(110206721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Invest 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 37.937.

L'an deux mil onze le vingt-cinq novembre

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires et des obligataires de la société anonyme holding «INVEST 2000 S.A.», ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, alors de résidence à Mersch, en date du 26 août 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 78 du 09 mars 1992, page 3716.

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 37.937.-

L'assemblée et ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Marie-Rose HARTMAN, demeurant professionnellement à L-9647 DONCOLS, Bohey 36,

qui désigne comme scrutateur de la présente Assemblée Mademoiselle Célia KAISER, employée, demeurant professionnellement à L-9647 DONCOLS, Bohey 36. qui désigne comme secrétaire Madame Murielle FROMONT, demeurant professionnellement à L-9647 DONCOLS, Bohey 36.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit: Le président constate que le capital de la société est encore libellé en franc.

Il ajoute à l'ordre du jour la conversion du capital en euros.

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Conversion du capital de la société à l'euro faisant pour 2.500.000.- LUF la somme de 61.973,38 EUR

2.- augmentation de capital en numéraire pour arriver à 662.000 euros par création d'actions nouvelles

3.- renonciation au droit de préférence

4.- Adaptation de l'article 5 alinéa premier des statuts

II. Que la présente assemblée des actionnaires a été régulièrement convoquée de la manière suivante:

- Le 25 octobre 2011 dans le Mémorial C N° 2579, page 123751.

- Le 25 octobre 2011 dans le JOURNAL- N° 206

- Le 10 novembre 2011 dans le mémorial C N° 2733, page 131146.

- Le 10 novembre 2011 dans le JOURNAL - 217

III. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signées «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

IV. Que l'assemblée est constituée régulièrement par la présence de 66,4% et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour. Par ailleurs, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour par les publications des convocations telles que décrites au point I ci-dessus.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir le capital de 2.500.000.- FLUX en 61.973,38.- €.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à six cent soixante-deux mille euros (662.000.- €) moyennant un apport en numéraire de six cent mille vingt-six euros et soixante-deux cents (600.026,62 €) moyennant l'émission de 24.215 actions nouvelles, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

Troisième résolution

L'assemblée constate que seuls les actionnaires présents ont souscrit à l'augmentation de capital, les actionnaires ni présents ni représentés ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel.

Est admis à la souscription des vingt quatre mille deux cent quinze (24.215) actions nouvelles:

- la société anonyme «ADAMAS S.A.», ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 33.450

Souscription et Libération

La société ADAMAS SA, par son représentant, déclare souscrire les vingt quatre mille deux cent quinze (24.215) et les libérer intégralement moyennant versement en numéraire de la somme de six cent mille vingt-six euros et soixante-deux cents (600.026,62 €)

De la sorte, la somme de six cent mille vingt-six euros et soixante-deux cents (600.026,62 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

Les assemblées des actionnaires décident en conséquence de modifier l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (Alinéa 1^{er}).** Le capital souscrit est fixé à six cent soixante-deux mille euros (662.000) représenté par 26.715 actions sans désignation de valeur nominale. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire sous réserve de restriction prévue par la loi. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 10.30 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 900,- €.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M-R. Hartman, C. Kaiser, M. Fromont, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 29 novembre 2011 - WIL/2011/936 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 20 décembre 2011.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2011179313/83.

(110208446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Corfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 30.356.

Les comptes annuels au 28/02/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE CORFI

EXPERTS COMPTABLES

63-65, Rue de Merl

L-2146 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011178229/15.

(110207835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Reckitt Benckiser Investments (N°6), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 132.838.

In the year two thousand eleven, one the twelfth of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of «RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (N° 6) S.à.r.l.», (here after the "Company"), a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 39, Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg, RCS Luxembourg number B 132 838, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 9, 2007 published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2659 dated November 20, 2007. The by-laws of the company have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary on July 11, 2011, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2126 dated September 12, 2011.

The meeting is opened with Catherine Dessoy, "avocat à la Cour", with professional address at 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Véronique Petit, "employee privée", with professional address at 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the shares are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Amendment of the Company's accounting year in order to make it begin on the first of January of each year and terminate on the thirty-first of December ;

2. Subsequent amendment of the article 15 of the by-laws to give it henceforth the following content:

“ **Art. 15.** The Company's financial year begins on the first of January of each year and terminates on the thirty-first of December.”;

3. Current accounting year.

After deliberation, the Meeting unanimously resolved to adopt the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to amend the Company's accounting year to make it begin on the first of January of each year and terminate on the thirty-first of December.

Second resolution

The meeting decides to amend article 15 of the articles of association in order to give it the following content:

“ **Art. 15.** The Company's financial year begins the first of January of each year and terminates on the thirty-first of December.”

Third resolution

Exceptionally, the meeting decides that the current accounting year that started on June 3, 2011 shall end on December 31, 2011.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le douze décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (N° 6) S.à.r.l.» (ci-après la «Société»), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 132 838, constituée devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, suivant acte reçu le 9 octobre 2007, publié le 20 novembre 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2659. Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois d'après acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 juillet 2011, publié le 12 septembre 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2126.

La séance est ouverte à Luxembourg et présidée par Maître Catherine Dessoy, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Véronique Petit, employée privée, avec adresse professionnelle au 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Il appert de la liste de présence que toutes les parts sociales sont représentées à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée ; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III. La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Décision de modifier l'exercice social pour le faire débiter le premier janvier de chaque année et se terminer le 31 décembre.

2. Modification subséquente de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'année sociale de la société débute le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre».

3. Exercice social actuel.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'exercice social pour le faire débiter le premier janvier de chaque année et se terminer le trente et un décembre.

Seconde résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'année sociale de la société débute le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre».

Troisième résolution

Exceptionnellement, l'assemblée décide que l'exercice social qui a débuté le 3 juin 2011 se terminera le 31 décembre 2011.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, V. PETIT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 décembre 2011. Relation: LAC/2011/55732. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 20 décembre 2011.

Référence de publication: 2011176833/107.

(110206064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

D-R Luxembourg Holding 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 537.078.046,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011178232/12.

(110207883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

D-R Luxembourg Holding 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011178233/12.

(110207881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Mobsat Group Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 76.545.327,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 125.311.

—
EXTRAIT

En date du 19 décembre 2011, les associés de la Société, Mobsat Management S.à r.l., Chrysaor S.à r.l. et The Glenridge Trust., ont transféré toutes les parts sociales de la Société à Astrium Holding SAS, une société par actions simplifiée de droit français dont le siège social est au 6, rue Laurent Pichat, 75116 Paris, France et inscrite au Registre du Commerce de Paris, sous le numéro RCS Paris 440 454 528.

Suite à ce transfert les 76 545 327 parts sociales de la Société représentant l'intégralité du capital social, sont détenues comme suit:

Astrium Holding S.A.S: 76 545 327 parts sociales dont 67 211 145 parts sociales de classe A, 9 289 792 parts sociales de classe A', et 44 390 parts sociales de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011180337/21.

(110210283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Focalize S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5670 Altwies, 10A, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 146.181.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178252/9.

(110208101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Fondation Bridderlech Deelen, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1623 Luxembourg, 4, rue Génistère.

R.C.S. Luxembourg G 189.

—
Comptes annuels au 31 décembre 2010 et Budget pour l'année 2011
Bilan arrêté au 31 décembre 2010

	ACTIF	€	€	€
C. Actif immobilisé				
II Immobilisations corporelles				
1 Autres installations, outillage et mobiliers				
1.1. Matériel informatique		7 268,19		
+ acquisition 2010		1 570,72		
amortiss. exercices ant.		-5 998,78		
amortiss. 2010		-634,61	2 205,52	
1.2. Installations diverses		5 802,58		
amortiss. exercices ant.		-3 481,56		
amortiss. 2010		-1 160,52	1 160,50	
1.3. Mobiliers de bureau		1 925,29		
amortiss. exercices ant.		-1 925,29	0,00	3 366,02
D. Actif circulant				
II Créances				
2.1. Autres créances				
2.1.1. Aides à recevoir		552 727,72		
2.1.2. Débiteurs divers		2 437,38		

2.1.3. Archevêché	7 422,30	562 587,40		
IV Avoirs en banque, avoirs en comptes chèques postaux, encaisse				
4.1. Avoirs en banque	637 051,01			
4.2. Avoirs en CCP	12 003,04			
4.3. Encaisse	364,32	649 418,37	1 212 005,77	
TOTAL GENERAL (C+D)			<u>1 215 371,79</u>	
PASSIF				
A. Capitaux propres				
I Fonds associatif				
1. Capital social		250 000,00		
IV Réserves				
1. Autres apports		638 892,65		
V Résultats reportés				
1. Bénéfice reporté		748,28		
VI Résultat de l'exercice				
1. Bénéfice de l'exercice		40 175,53	929 816,46	
C. Dettes				
1 Dettes sur achats et prestations de services				
1.1. Charges à payer	14 578,61			
1.2. Charges constatées d'avance	9 205,00	23 783,61		
2 Autres dettes, dont dettes salariales et dettes sociales				
2.1. Autres dettes				
2.1.1. Archevêché de Luxembourg, avance	86 151,52			
2.1.2. Dettes Caritas	51 368,65			
2.1.3. Dettes partenaires	107 880,55			
2.1.4. Dettes diverses	16 371,00	261 771,72	285 555,33	
TOTAL GENERAL (A+C)			<u>1 215 371,79</u>	

Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2010

CHARGES	€	€	€
A. Charges			
2 b) Autres charges externes			
2.1. Services extérieurs			
2.1.1. Subvention projets non cofinancé	201 700,62		
2.1.2. Subvention projets accord cadre	1 731 852,21		
2.1.3. Subvention projets consortium	397 600,74		
2.1.4. Subvention à l'éducation au développ.	532,90		
2.1.5. Subvention service volontaire	3 227,91		
2.1.6. Brochures et catalogues	2 721,66		
2.1.7. Gaz	511,20		
2.1.8. Electricité	405,09		
2.1.9. Ordures et déchets	338,47		
2.1.10. Assurances	439,40		
2.1.11. Locations immobilières	12 840,00		
2.1.12. Charges locatives	6 036,00		
2.1.13. Documentation technique	367,13	2 358 573,33	
2.2. Autres services extérieurs			
2.2.1. Fournitures de bureau et petit équip.	1 399,00		
2.2.2. Honoraires	9 663,85		
2.2.3. Travaux de comptabilité	6 256,00		
2.2.4. Voyages et déplacements	8 019,85		
2.2.5. Frais postaux et de télécommunication	3 953,41		
2.2.6. Formation professionnelle	560,00		
2.2.7. Cotisations et frais divers	6 489,93	36 342,04	2 394 915,37
3 Frais de personnel			

3a) Traitements et salaires			
3.1.1. Traitements	154 136,87		
3b) Charges sociales			
3.2.1. Charges sociales employés	21 055,12	175 191,99	
4 Corrections de valeur sur immobilisations corporelles			
4.1. Amortissements sur immob. corporelles			1 795,13
5 Autres charges d'exploitation			
5.1. Droits d'enregistrement			186,76
7 Intérêts et charges assimilées			
7.1. Frais bancaires			133,80
13 Bénéfice de l'exercice			40 175,53
TOTAL CHARGES			<u>2 612 398,58</u>

PRODUITS

B. PRODUITS

1 Recettes d'exploitation			
1.1. Subventions de fonctionnement			
1.1.1. Confinancements par le MAE	1 707 128,26		
1.1.2. Subsidés prov. d'Admin. Commun.	60 764,00		
1.1.3. Subsidés MAE	160 490,94		
1.1.4. Subsidés SNJ	4 674,13		
1.1.5. Subsidés autres ONG	15 000,00	1 948 057,33	
1.2. Produits divers			
1.2.1. Collectes	181 687,73		
1.2.2. Dons individuels	473 144,03		
1.2.3. Autres dons	974,09	655 805,85	2 603 863,18
4 Autres recettes d'exploitation			
4.1. Prestations de services			1 568,78
7 Autres intérêts et produits assimilés			
7.1. Intérêts créditeurs			6 966,62
TOTAL PRODUITS			<u>2 612 398,58</u>

Budget pour l'exercice 2011

CHARGES

Budget 2011

A. Charges

2 b) Autres charges externes			2 305 326,00
2.1. Services extérieurs			
2.1.1. Subvention projets non cofinancé		60 000,00	
2.1.2. Subvention projets accord cadre		1 750 000,00	
2.1.3. Subvention projets consortium		438 000,00	
2.1.4. Subvention projets éducation au développ.		0,00	
2.1.5. Subvention service volontaire		3 500,00	
2.1.6. Brochures et catalogues		2 800,00	
2.1.7. Entre, et réparations machines		200,00	
2.1.8. Gaz		520,00	
2.1.9. Electricité		450,00	
2.1.10. Ordures et déchets		340,00	
2.1.11. Assurances		440,00	
2.1.12. Locations immobilières		12 840,00	
2.1.13. Charges locatives		5 000,00	
2.1.14. Documentation technique		380,00	
2.2. Autres services extérieurs			
2.2.1. Fournitures de bureau et petit équip.		1 400,00	
2.2.2. Honoraires		9 700,00	
2.2.3. Travaux de comptabilité		6 256,00	
2.2.4. Voyages et déplacements		3 000,00	

2.2.5. Frais postaux et téléphone	4 000,00
2.2.6. Prestations de services	0,00
2.2.7. Formation professionnelles	0,00
2.2.8. Cotisations et frais divers	6 500,00
3 Frais de personnel	199 300,00
3a) Traitements et salaires	
3.1.1. Traitements	175 300,00
3b) Charges sociales	
3.2.1. Charges sociales employés	24 000,00
4 Corrections de valeur sur immobilisations corporelles	1 800,00
4.1. Amortissements sur immob. corporelles	1 800,00
5 Autres charges d'exploitation	100,00
5.1. Droit d'enregistrement	100,00
7 Intérêts et charges assimilées	140,00
7.1. Frais bancaires	140,00
7.2. Perte de change	0,00
10 Bénéfice de l'exercice	2 864,00
TOTAL CHARGES	2 509 390,00
	Budget 2011

PRODUITS

B. Produits

1 Recettes d'exploitation	2 500 890,00
1.1. Subventions de fonctionnement	
1.1.1. Confinancements par le MAE	1 750 400,00
1.1.2. Subsidés provenant d'Admin. Commun.	9 990,00
1.1.3. Subsidés MAE	170 000,00
1.1.4. Subsidés SNJ	3 500,00
1.1.5. Subsidés autres ONG	15 000,00
1.2. Produits divers	
1.2.1. Collectes	142 000,00
1.2.2. Dons individuels	410 000,00
1.2.3. Subsidés divers	0,00
1.2.4. Autres dons	0,00
4 Autres recettes d'exploitation	1 500,00
4.1. Prestations de services	1 500,00
7 Autres intérêts et produits assimilés	7 000,00
7.1. Intérêts créditeurs	7 000,00
TOTAL PRODUITS	2 509 390,00

Référence de publication: 2011176094/172.

(110204762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

DB Silver Finance (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 114.236.

Le bilan au 30 septembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011178237/10.

(110207898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Design & Build Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8220 Mamer, 46, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 103.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Pour la société
Doris Lamparski
Administrateur délégué

Référence de publication: 2011178238/13.

(110208028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

FDV Venture, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.049.

Les comptes audités au 31 août 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FDV Venture
Signature

Référence de publication: 2011178247/11.

(110207851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Design Line SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5675 Burmerange, 17A, rue Jos Kayser.

R.C.S. Luxembourg B 145.021.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178239/10.

(110207904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

E.V.L. Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 86.972.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

EVL Distribution S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011178240/13.

(110208029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Hoffmann-Schwall S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5888 Alzingen, 586, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 29.171.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011178742/14.

(110208200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.
